

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue au 773, chemin de Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0, le 14 septembre 2015 à 20 h 00 au lieu et à l'heure ordinaires des séances :

Sont présents : Messieurs Sylvain Harvey, Serge Grégoire et Jean Sébastien Vaillancourt, conseillers, ainsi que Madame Luce Lépine, conseillère, formant quorum sous la présidence de Madame Monique Monette Laroche, mairesse.

Est également présent Monsieur Jean-François René, directeur général.

À 20 h 00, la mairesse déclare la séance ouverte.

Absents : Messieurs Sylvain Charron et Normand Lamarche, conseillers

No 5332-09-15
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot de la mairesse et des conseillers
3. Questions écrites d'intérêt public
4. Adoption du procès-verbal du 10 août 2015

5. Finances, Administration et Greffe

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états comparatifs et états financiers
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Demande d'appui – Municipalité de Morin-Heights
- 5.4 Révision annuelle du dossier de crédit de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs
- 5.5 Dépense des travaux de réfection de la toiture du centre communautaire (église)
- 5.6 Demandes de dons
- 5.7 Offre de service de DWB consultants – Étude en électromécanique concernant le projet d'aménagement d'une cuisine et de toilettes au centre communautaire (église)
REPORTÉ
- 5.8 Adoption des prévisions budgétaires 2016 – Régie intermunicipale de Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte

6. Travaux publics

- 6.1 Contrat – Déneigement du stationnement de l'hôtel de ville et du garage municipal (ancienne caserne)
- 6.2 Contrat – Déneigement du stationnement de la nouvelle caserne
- 6.3 Contrat – Déneigement du stationnement du centre communautaire (église) sur le chemin Fournel
- 6.4 Contrat – Déneigement du stationnement du centre communautaire (église) sur le chemin de Sainte-Anne- des-Lacs
- 6.5 Contrat – Déneigement du stationnement de la bibliothèque municipale
- 6.6 Contrat - Déneigement du stationnement du Parc Parent
- 6.7 Avis de motion – Règlements décrétant l'entretien hivernal des chemins privés ouverts au public
- 6.8 Asphaltage de l'entrée charretière du 98, chemin des Lilas
- 6.9 Affichage de poste – Service des Travaux publics

7. Loisirs, Culture et Vie communautaire

- 7.1 Remplacement d'un poste à temps partiel à la bibliothèque municipale

8. Urbanisme

- 8.1 Vente du bout du chemin des Merises – Lot 1 921 068
- 8.2 Vente de l'emprise excédentaire du chemin de l'Oasis – Partie du lot 1 922 041
- 8.3 Constats d'infraction – 1184, chemin de Sainte-Anne-des-Lacs
- 8.4 Annulation de l'entente hors cour – 65, chemin de la Pinteraie
- 8.5 Constat d'infraction – 65, chemin de la Pinteraie
- 8.6 Constat d'infraction – 708, chemin de Sainte-Anne-des-Lacs

9. Sécurité publique et Incendie

- 9.1 Démolition du garage en annexe au presbytère

10. Environnement

- 10.1 Constat d'infraction – Travaux d'abattage d'arbres sur le lot 1 920 657
- 10.2 Forage d'un nouveau puits à l'hôtel de ville
- 10.3 Autorisation de transmission de données du portail GMR de RECYC-QUÉBEC

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

11. Varia
12. Correspondance
13. Période de questions
14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mot de la
maire
et des conseillers

La mairesse et les conseillers font rapport verbal aux citoyens relativement aux différents dossiers d'actualités.

Questions
écrites d'intérêt
public

Aucune

No 5333-09-15
Adoption du
procès-verbal
du 10 août 2015

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'approuver le procès-verbal du 10 août 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 5334-09-15
Comptes payés
et à payer

Madame Monique Monette Laroche, mairesse, ne participe pas aux délibérations sur cette question compte tenu qu'elle est directement concernée par cette dernière et s'abstient de voter.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la liste des comptes payés au 31 août 2015 pour un montant de 405 969,46 \$ - chèques numéros 11960 à 11977 et 12086 à 12088.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2015 au montant de 145 856,38 \$ - chèques numéros 12089 à 12188.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des états
comparatifs et
états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 31 août 2015 sont déposés au Conseil.

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

No 5335-09-15
Autorisation de dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2500 \$ chacune.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses suivantes :

Les Excavations G. Paquin inc.	5 173,60 \$
Les Excavations G. Paquin inc.	7 287,94 \$
Les Excavations G. Paquin inc.	5 658,85 \$
Les Excavations G. Paquin inc.	5 280,48 \$
Lafarge	4 852,07 \$
Lafarge	3 864,41 \$
Lafarge	2 683,67 \$
Lafarge	4 235,04 \$
Lafarge	2 648,99 \$
Groupe St-Onge	108 440,88 \$
Hydro Québec	2 704,32 \$
Dynamitage St-Pierre	10 687,50 \$
Uniroc	129 239,51 \$
Entreprise Lake inc.	2 940,00 \$
SSQ Groupe financier	3 973,79 \$
LJG Service aux entreprises	2 805,00 \$
Sani-Services G. Thibault inc.	7 594,50 \$
Sani-Services G. Thibault inc.	18 720,90 \$
Excavations Kevin Barrette nr.	7 734,85 \$
Maintenance Patrick Laroche inc.	3 223,50 \$
Kalitec signalisation	5 434,65 \$
Excavation Gilles et Mathieu inc.	4 077,98 \$
Excavation Gilles et Mathieu inc.	2 962,20 \$
Yvan Raymond	3 186,31 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 5336-09-15
Demande d'appui –
Municipalité de Morin-Heights

Attendu que les citoyens de la Municipalité de Morin-Heights ont dénoncé la pénurie de services médicaux de proximité dans la région immédiate à plusieurs reprises;

Attendu qu'une entente a été conclue entre la Municipalité de Morin-Heights et la Coopérative de solidarité santé globale Saint-Adolphe-d'Howard afin d'établir un point de services à Morin-Heights;

Attendu que le Conseil de la Municipalité de Morin-Heights de par sa résolution 141-07-15 sollicite l'appui des municipalités environnantes

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

afin que ce service essentiel pour la population de la région soit offert dans le meilleur délai;

Attendu que l'établissement d'un point de services de la Coopérative de solidarité santé globale Saint-Adolphe-d'Howard à Morin-Heights pourrait être bénéfique à la population de Sainte-Anne-des-Lacs;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la demande de la Municipalité de Morin-Heights dans sa demande auprès de la direction du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides de régler le litige dans le meilleur délai afin de ne pas pénaliser indûment la population de la Municipalité de Morin-Heights.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Municipalité de Morin-Heights

No 5337-09-15
Révision annuelle
du dossier de
crédit de la
Municipalité de
Sainte-Anne-
des-Lacs

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De renouveler la marge de crédit avec la Caisse Desjardins de Saint-Jérôme.

Que le directeur général de la Municipalité soit et est autorisé, à signer pour et au nom de la Municipalité ledit renouvellement de la marge de crédit ainsi que tous documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Caisse Desjardins de Saint-Jérôme
Technicienne en comptabilité

No 5338-09-15
Dépense des
travaux de réfection
de la toiture du
centre
communautaire
(église)

Attendu les travaux de réfection de la toiture du centre communautaire (église) effectués en 2015;

Attendu la recommandation des comptables de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs d'affecter la dépense desdits travaux du montant de 22 075,20 \$ au poste comptable « budget de fonctionnement et d'entretien de l'église »;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'affecter la dépense des travaux de réfection de la toiture du centre communautaire (église) du montant de 22 075,20 \$ au poste comptable « budget de fonctionnement et d'entretien de l'église ».

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

De financer la dépense desdits travaux à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne en comptabilité

No 5339-09-15
Demandes de
dons

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accorder un don aux organismes suivants :

- Souper et compagnie des Pays-d'en-Haut
Souper bénéfice du 2 octobre : 150 \$
- Entraide bénévole des Pays-d'en-Haut
Souper bénéfice du 17 octobre : 150 \$
- Société de l'autisme des Laurentides
Demande de financement pour camps estivaux : 150 \$
- L'Antr'Aidant organisme communautaire
Don : 150 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne en comptabilité

Offre de service de
DWB consultants –
Étude en
électromécanique
concernant le projet
d'aménagement d'une
cuisine et de toilettes
au centre
communautaire
(église)

SUJET REPORTÉ

No 5340-09-15
Adoption des
prévisions
budgétaires
2016 – Régie
intermunicipale
de Sainte-Anne-
des-Lacs, Piedmont
et Saint-Hippolyte

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'approuver les prévisions budgétaires des activités financières de l'année 2016 de la Régie intermunicipale de Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Régie intermunicipale de Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte
Technicienne en comptabilité

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

No 5341-09-15
Contrat –
Déneigement du
stationnement de
l'hôtel de ville et
du garage
municipal
(ancienne
caserne)

Attendu que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour le déneigement du stationnement de l'hôtel de ville et du garage municipal (ancienne caserne);

Attendu que les soumissions suivantes ont été déposées;

SOUSSIONNAIRES	PRIX
Excavation Gilles et Mathieu inc.	4 500 \$
Excavation Kevin Barrett enr.	4 570 \$
Maintenance Patrick Laroche inc.	4 980 \$

Les taxes sont exclues.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de déneigement du **stationnement de l'hôtel de ville et du garage municipal (ancienne caserne)** à l'entreprise Excavation Gilles et Mathieu inc. au prix de 4 500 \$ taxes en sus, le tout conformément au devis et à la soumission déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Excavation Gilles et Mathieu inc.
Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne en comptabilité

No 5342-09-15
Contrat –
Déneigement du
stationnement de
la nouvelle
caserne

Attendu que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour le déneigement du stationnement de la nouvelle caserne;

Attendu que les soumissions suivantes ont été déposées;

SOUSSIONNAIRES	PRIX
Excavation Gilles et Mathieu inc.	3 350 \$
Excavation Kevin Barrett enr.	4 965 \$
Maintenance Patrick Laroche inc.	6 495 \$

Les taxes sont exclues.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de déneigement du **stationnement de la nouvelle caserne** à l'entreprise Excavation Gilles et Mathieu inc. au coût de 3 350 \$ taxes en sus, le tout conformément au devis et à la soumission déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Excavation Gilles et Mathieu inc.
Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne en comptabilité

No 5343-09-15
Contrat –
Déneigement du
stationnement
du centre
communautaire
(église) sur le chemin
Fournel

Attendu que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour le déneigement du stationnement du centre communautaire (église) sur le chemin Fournel;

Attendu que les soumissions suivantes ont été déposées;

SOUSSIONNAIRES	PRIX
Excavation Kevin Barrett enr.	4 000 \$
Maintenance Patrick Laroche inc.	4 170 \$
Excavation Gilles et Mathieu inc.	4 200 \$

Les taxes sont exclues.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de déneigement du **stationnement du centre communautaire (église) sur le chemin Fournel** à l'entreprise Excavation Kevin Barrett enr. au coût de 4 000 \$ taxes en sus, le tout conformément au devis et à la soumission déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Excavation Kevin Barrett enr.
Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne en comptabilité

No 5344-09-15
Contrat –
Déneigement du
stationnement
du centre
communautaire
(église) sur le chemin
de Sainte-Anne-
des-Lacs

Attendu que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour le déneigement du stationnement du centre communautaire (église) sur le chemin de Sainte-Anne-des-Lacs;

Attendu que les soumissions suivantes ont été déposées;

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

SOUSSIONNAIRES	PRIX
Maintenance Patrick Laroche inc.	3 290 \$
Excavation Gilles & Mathieu inc.	3 300 \$
Excavation Kevin Barrett enr.	3 585 \$

Les taxes sont exclues.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de déneigement du **stationnement du centre communautaire (église) sur le chemin de Sainte-Anne-des-Lacs** à l'entreprise Maintenance Patrick Laroche inc. au coût de 3 290 \$ taxes en sus, le tout conformément au devis et à la soumission déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Maintenance Patrick Laroche inc.
Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne en comptabilité

No 5345-09-15
Contrat –
Déneigement du
stationnement
de la
bibliothèque
municipale

Attendu que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour le déneigement du stationnement de la bibliothèque municipale;

Attendu que les soumissions suivantes ont été déposées;

SOUSSIONNAIRES	PRIX
Maintenance Patrick Laroche inc.	3 900 \$
Excavation Gilles et Mathieu inc.	3 900 \$
Excavation Kevin Barrett enr.	4 000 \$

Les taxes sont exclues.

Attendu qu'afin de déterminer l'adjudicataire du contrat, un tirage au sort sera effectué, lors de l'assemblée du Conseil, parmi les candidatures reçues des entreprises Maintenance Patrick Laroche inc. et Excavation Gilles et Mathieu inc.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de déneigement du **stationnement de la bibliothèque municipale** à l'entreprise Excavation Gilles et Mathieu inc. au coût de 3 900 \$ taxes en sus, le tout conformément au devis et à la soumission déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Excavation Gilles et Mathieu inc.
Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne en comptabilité

No 5346-09-15
Contrat -
Déneigement du
stationnement du
Parc Parent

Attendu que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour le déneigement du stationnement du Parc Parent;

Attendu que les soumissions suivantes ont été déposées;

SOUSSIONNAIRES	PRIX
Excavations Gilles et Mathieu inc.	1 400 \$
Maintenance Patrick Laroche inc.	2 295 \$

Les taxes sont exclues.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de déneigement du **stationnement du Parc Parent** à l'entreprise Excavation Gilles et Mathieu inc. au coût de 1 400 \$ taxes en sus, le tout conformément au devis et à la soumission déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Excavation Gilles et Mathieu inc.
Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne en comptabilité

Avis de motion
décrétant
l'entretien hivernal
des chemins
privés ouverts
au public

Avis de motion est donné par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, de la présentation à la prochaine séance des règlements décrétant l'entretien hivernal des chemins privés suivants ouverts au public :

- Chemin des Acacias
- Chemin des Capelans
- Chemin des Carouges
- Chemin des Chatons

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

- Chemin des Edelweiss
- Chemin des Mulots
- Chemin des Oies
- Chemin de l'Omble
- Chemin des Perce-neige
- Chemin des Peupliers
- Chemin de la Plume-de-feu
- Chemin des Pluviers

Une dispense de lecture est demandée et tous les conseillers déclarent avoir reçu une copie desdits règlements.

No 5347-09-15
Asphaltage de
l'entrée charretière
du 98, chemin
des Lilas

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a refait le chemin des Lilas en 2013 et que plusieurs modifications ont dû être apportées à l'entrée charretière et au stationnement de la propriété du 98, chemin des Lilas;

Attendu qu'un ponceau qui traverse le chemin a dû être changé sous le stationnement de la propriété du 98, chemin des Lilas afin de respecter l'emplacement du ruisseau et parce que l'ancien ponceau était devenu désuet;

Attendu que la modification au profil du chemin a nécessité de casser une partie de l'asphalte de l'entrée charretière du 98, chemin des Lilas;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité paie les frais de travaux d'asphaltage pour le raccordement de l'entrée charretière de la propriété du 98, chemin des Lilas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne en comptabilité

No 5348-09-15
Affichage de
poste – Service
des Travaux
publics

Attendu le départ de Monsieur Alain Grégoire à titre de journalier-contremaître au Service des Travaux publics;

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'afficher à l'interne le poste de journalier-contremaître au Service des Travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Directeur du Service des Travaux publics

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

No 5349-09-15
Remplacement
d'un poste à temps
partiel à la
bibliothèque
municipale

Attendu l'absence de Madame Élisabeth Bigras Lesage, employée à temps partiel à la bibliothèque municipale, pour la période du 9 septembre au 31 décembre 2015;

Attendu qu'il y a lieu de remplacer Madame Bigras Lesage pour ladite période à raison de trois (3) heures par semaine;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'embaucher Madame Corinne Bélanger à titre d'employée à temps partiel à la bibliothèque municipale à raison de trois (3) heures par semaine au taux horaire de 11,89 \$, pour la période du 9 septembre au 31 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Madame Corinne Bélanger
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne en comptabilité

No 5350-09-15
Vente du bout
du chemin
des Merises –
Lot 1 921 068

Attendu que la Municipalité n'utilise pas et n'entend pas utiliser l'extrémité du chemin des Merises désigné sous le numéro de lot 1 921 068;

Attendu que la Municipalité a déjà aménagé un cercle de virage pour le chemin des Merises et qu'en conséquence le lot 1 921 068 ne pourra servir à cette fin;

Attendu que les acheteurs du lot 1921 069 souhaitent accéder à leur propriété en utilisant le lot 1 921 068 pour y ériger une habitation;

Attendu que les acheteurs s'engagent à mandater l'arpenteur-géomètre Marc Jarry pour la préparation et le dépôt d'un nouveau cadastre;

Attendu que les acheteurs s'engagent à acquitter tous les frais relatifs aux démarches entreprises par l'arpenteur-géomètre;

Attendu que les acheteurs s'engagent à acquitter en totalité les frais et honoraires relatifs à la préparation de l'acte de vente par le notaire, Me Carole Forget, leur publication ainsi que toute copie;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

De vendre aux propriétaires du lot 1 921 069 le lot 1 921 068 d'une superficie de 1 035 mètres carrés (11 141 pieds carrés), au prix de 1 \$ du pied carré afin qu'il soit regroupé avec le lot 1 921 069, lequel est destiné à la construction.

De fermer une partie du chemin des Merises connue et désignée comme étant une partie du lot 1 921 068.

De mandater Me Carole Forget, notaire, pour la préparation du contrat de vente.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ledit contrat ainsi que tous documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directrice du Service de l'Urbanisme
Technicienne en comptabilité

No 5351-09-15

Vente de
l'emprise
excédentaire
du chemin
de l'Oasis –
Partie du
lot 1 922 041

Attendu que la demande de dérogation mineure 2015-00330 concernant la propriété du 1034, chemin de l'Oasis a été refusée telle qu'elle avait été présentée lors de la dernière séance du conseil municipal, par résolution numéro 5321-08-15;

Attendu que ladite résolution mentionnait que la demande devait demeurer active afin d'étudier les possibilités de transiger l'emprise excédentaire du chemin de l'Oasis;

Attendu que le propriétaire a accepté d'acheter une emprise excédentaire du chemin de l'Oasis au prix de 1 \$ du pied carré et a entrepris au surplus d'autres démarches pour réduire l'empiétement projeté de son bâtiment dans la marge avant;

Attendu que l'acheteur s'engage à mandater son arpenteur-géomètre pour effectuer les opérations nécessaires et à en payer les frais;

Attendu que l'acheteur s'engage à acquitter les frais et honoraires relatifs à la préparation de l'acte de vente par le notaire, Me Carole Forget, leur publication ainsi que toute copie;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse et le directeur général à transiger une portion du chemin de l'Oasis représentant un surplus d'emprise conformément au règlement de lotissement.

De vendre au propriétaire du lot 1 920 950 une partie du lot 1 922 041 au prix de 1 \$ du pied carré afin qu'il soit regroupé avec le lot 1 920 950. La superficie du lot sera établie par l'arpenteur-géomètre.

De fermer une partie du chemin de l'Oasis connue et désignée comme étant une partie du lot 1 922 041.

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

De mandater M^e Carole Forget, notaire, pour la préparation du contrat de vente.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ledit contrat ainsi que tous documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directrice du Service de l'Urbanisme
Technicienne en comptabilité

No 5352-09-15
Constat
d'infraction –
1184, chemin
de Sainte-Anne-
des-Lacs

Attendu que des inspections effectuées au 1184, chemin de Sainte-Anne-des-Lacs au courant des derniers mois ont démontré que des travaux de rénovation intérieure et extérieure ont été entrepris sans l'obtention préalable d'un permis;

Attendu que l'article 29 du règlement sur les permis et certificats n^o 1004 stipule qu'un permis est nécessaire pour les travaux entrepris;

Attendu qu'un arrêt des travaux a été fait et conséquemment, l'envoi d'un avis enjoignant le propriétaire à déposer une demande de permis;

Attendu que malgré le délai raisonnable qui était accordé au propriétaire pour entreprendre les démarches du dépôt d'une demande de permis, aucune demande n'a été déposée;

Attendu que des travaux d'excavation ont été effectués sans permis;

Attendu que des amoncellements de matériel sont laissés sur le terrain;

Attendu que l'article 614 du règlement de zonage 1001 stipule que des mesures de contrôle de l'érosion doivent être entreprises;

Attendu que des lettres ont été envoyées demandant à ce que des mesures de contrôle de l'érosion soient entreprises;

Attendu que diverses inspections effectuées au courant des derniers mois ont démontré que la situation perdure et qu'il n'y a pas d'amélioration;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service de l'Urbanisme à délivrer au propriétaire du 1184, chemin de Sainte-Anne-des-Lacs un constat d'infraction pour des travaux de rénovation intérieure et extérieure effectués sans permis et sans certificat d'autorisation ainsi qu'un constat d'infraction pour l'absence de mesures de contrôle de l'érosion.

Que les procureurs Prévost Fortin D'Aoust soient mandatés pour représenter la Municipalité advenant le cas où le dossier se rende à la cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directrice du Service de l'Urbanisme

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

No 5353-09-15
Annulation de
l'entente
hors cour –
65, chemin
de la
Pineraie

Attendu la résolution numéro 5135-02-15 autorisant la prise d'une entente hors cour suivant les constats 2014-011, 2014-012 et 2014-013;

Attendu la signature de ladite entente hors cour pour le constat d'infraction 2014-013 et l'annulation des constats d'infraction 2014-011 et 2014-012 le 16 février 2015 par le directeur général de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs et le 25 février 2015 par le propriétaire du 65, chemin de la Pineraie;

Attendu que ladite entente stipulait que des frais de 600 \$ devaient être déboursés par le propriétaire du 65, chemin de la Pineraie;

Attendu qu'à ce jour, la Municipalité n'a toujours pas reçu le paiement et qu'en conséquence, le propriétaire n'a pas respecté les termes de l'entente;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'annuler l'entente hors cour suivant les constats numéros 2014-011 et 2014-012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directrice du Service de l'Urbanisme

No 5354-09-15
Constat
d'infraction –
65, chemin de
la Pineraie

Attendu le non-respect de l'entente hors cour pour le constat d'infraction numéro 2014-013;

Attendu qu'une inspection effectuée le 1^{er} septembre 2015 a démontré que la remise dérogatoire qui faisait l'objet du constat d'infraction numéro 2014-013 est toujours en place;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service de l'Urbanisme à délivrer au propriétaire du 65, chemin de la Pineraie un constat d'infraction pour une remise localisée en marge avant à moins de 10,7 m de l'emprise du chemin, ce qui contrevient à l'article 123 a) du règlement de zonage 1001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directrice du Service de l'Urbanisme

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

No 5355-09-15
Constat
d'infraction –
708, chemin
de Sainte-Anne-
des-Lacs

Attendu qu'une inspection a révélé qu'une enseigne a été installée sur la propriété du 708, chemin de Sainte-Anne-des-Lacs;

Attendu que le propriétaire a été avisé verbalement de retirer son enseigne dans un délai raisonnable;

Attendu qu'à l'expiration du délai verbal, une lettre a été envoyée au propriétaire lui laissant un nouveau délai raisonnable pour se conformer;

Attendu qu'à l'expiration de ce deuxième délai l'enseigne est toujours en place, ce qui contrevient au règlement numéro 1001;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service de l'Urbanisme à délivrer au propriétaire du 708, chemin Sainte-Anne-des-Lacs un constat d'infraction pour l'installation d'une enseigne sans l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation ce qui contrevient à l'article 36 du règlement sur les permis et certificats numéro 1004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directrice du Service de l'Urbanisme

No 5356-09-15
Démolition du
garage en
annexe au
presbytère

Attendu qu'il est nécessaire de procéder à la démolition du garage en annexe au presbytère puisqu'il y a un risque potentiel d'effondrement du garage;

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

De procéder à la démolition du garage en annexe au presbytère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de la Sécurité publique
Directeur du Service des Travaux publics

No 5357-09-15
Constat
d'infraction –
Travaux d'abattage
d'arbres sur le lot
1 920 657

Attendu que des travaux d'abattage d'arbres ont été exécutés sur la propriété portant le numéro de lot 1 920 657;

Attendu que ces travaux ont été exécutés sans l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation, ce qui contrevient à l'article 45 du règlement sur les permis et certificats numéro 1004;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service de l'Environnement à délivrer au propriétaire du lot 1 920 657 un constat d'infraction pour des travaux d'abattage d'arbres effectués sans permis et sans certificat d'autorisation.

Que les procureurs Prévost Fortin D'Aoust soient mandatés pour représenter la municipalité advenant le cas où le dossier se rende à la cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service de l'Environnement

No 5358-09-15
Forage d'un
nouveau puits
à l'hôtel de
ville

Attendu que la Municipalité a des obligations quant à l'application du règlement sur la qualité de l'eau potable;

Attendu que la Municipalité a des compétences de gestion d'eau potable et doit assurer un niveau de protection de la santé des utilisateurs;

Attendu que la Municipalité est une institution publique desservant de l'eau de consommation à plus de vingt (20) personnes;

Attendu que la Municipalité est assujettie à un contrôle de la qualité de l'eau potable mensuellement par le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

Attendu que les résultats des différentes analyses sont régulièrement non conformes et de plus en plus rapprochées en fonction des normes de qualité du règlement sur la qualité de l'eau potable;

Attendu que le puits actuel a été foré avant 1995;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service de l'Environnement à faire les demandes appropriées auprès du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

D'autoriser la directrice du Service de l'Environnement à faire faire les études appropriées ainsi qu'à lancer un appel d'offres pour les travaux de forage d'un nouveau puits municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service de l'Environnement

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

No 5359-09-15
Autorisation de
transmission de
données du portail
GMR de RECYC-
QUÉBEC

Attendu qu'en vertu de l'alinéa 2 de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la MRC des Pays-d'en-Haut doit procéder à la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

Attendu qu'il serait important pour la MRC des Pays-d'en-Haut d'avoir accès aux informations et données de ses municipalités locales figurant au portail GMR de RECYC-QUÉBEC afin de pouvoir compléter son PGMR;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs autorise RECYC-QUÉBEC à donner accès à la MRC des Pays-d'en-Haut aux données concernant la Municipalité et qui sont nécessaires à l'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : RECYC-QUÉBEC
MRC des Pays-d'en-Haut

Varia

Correspondance

La correspondance des mois d'août et septembre 2015 est déposée au Conseil.

Période de
questions

Le public pose ses questions au conseil municipal.

Début : 20 h 45
Fin : 21 h 20

No 5360-09-15
Levée de la
séance

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité de clore à 21 h 20 la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Monette Laroche
Mairesse

Jean-François René
Directeur général et
secrétaire-trésorier